

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 29 JANVIER 2021****Convocation du 22 janvier 2021**

Présents : Mmes BEAUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, LAVILLE, MIHARAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, CANTE, AMIGO, FAURE, RENARD

Absents : M. BELLY pouvoir à M. GIRAUD

M. CANTE a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

Chantier d'insertion : les travaux du bureau du maire sont terminés. Les luminaires du secrétariat ont été remplacés (montant : 305,00 € HT), deux anciens luminaires ont été installés dans le bureau du maire. La peinture des grilles de l'école reprendra lorsque les conditions météo le permettront.

- Aménagement garderie scolaire et ravalement des façades de l'école maternelle : la demande de subvention a été acceptée par le conseil départemental et 80 % de la subvention ont déjà été versés. Les travaux débiteront pendant les vacances d'hiver.

2. CHAUDIÈRE ÉCOLE MATERNELLE - OUVERTURE DE CRÉDITS **2021-1**

Suite à de nombreuses pannes, la chaudière de l'école maternelle a été remplacée par l'entreprise LAURENT de Chantelle pour un montant de 3 247,70 € HT. SDE 03 : éclairage de l'église. Le conseil municipal accepte l'ouverture de crédits pour le règlement de cette facture.

3. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC **2021-2**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une première esquisse pour l'aménagement de la parcelle chemin du Puy de la Reine. Le conseil départemental interrogé sur ce projet accepte de le financer au titre du dispositif « Aménagement d'un espace public » sous réserve que l'aménagement paysager soit étoffé (table de pique-nique, jeux etc..)

Le bureau d'études BTM a été sollicité pour faire une nouvelle esquisse. Le nouveau projet n'ayant pas été reçu à temps, le conseil municipal donne son accord de principe pour déposer une demande de subvention sur la base de ce nouvel AVP.

4. CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE **2021-3**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux projets pour la construction du local technique :

- Maçonnerie traditionnelle charpente bois et tuiles : estimation 289 000 € HT
- Bardage et charpente métalliques couverture bac acier : estimation 207 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour la proposition bardage et charpente métalliques et retient l'option fondation pour mezzanine (2 000,00 € ,HT)

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental, à l'État et à la Région.

- 5. RÉFECTION EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE 2021-4**
- Suite à la consultation des entreprises et après analyse des offres, la commission des marchés propose de retenir la proposition de l'entreprise Technique et Services d'un montant de 81 467,30 € HT.
Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental (demande d'accord définitif) et à la Région.
- 6. PROGRAMME DE VOIRIE 2021 2021-5**
- Sur proposition du maire, le conseil municipal (1 abstention) décide de programme des travaux de réfection des voiries (tranche ferme : chemin de Mazières, chemin des Mandets, tranche optionnelle : entrée propriété Martineau chemin des Vignes, et chemin entre la propriété Lheureux et la propriété Echegut). Les travaux sont estimés à 79 472,50 € HT pour la tranche ferme et 8 190,00 € HT pour la tranche conditionnelle.
Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental.
- 7. CONSTRUCTION D'UNE CANTINE : MISSION DE MOE - AVENANT 2021-6**
- Monsieur le Maire présente une proposition d'avenant au contrat de MOE avec le cabinet d'architecture M. Perrin.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (1 contre) :
- de conclure l'avenant ci-après détaillé :
Marché initial notifié le 14 août 2019 pour un montant de 22 325,00 € HT
Avenant montant : 14 125,00 € HT
Nouveau montant du marché : 36 450,00 € HT.
- 8. SIVOM CONVENTION POUR CONTRÔLE DES PI 2021-7**
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention signée entre la commune et le SIVOM Sioule et Bouble relative à la vérification et l'entretien des bouches et poteaux incendie, est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.
Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de renouvellement de cette convention fixant les conditions techniques et financières de réalisation de ces prestations.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer en l'état.
- 9. ATDA 2021-8 et 2021-9**
- Afin d'être conforme au règlement général de la protection des données (article 28), le conseil municipal valide la convention assistance informatique : support technique et la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier.
- 10. CCSPSL : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-10**
- Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier se sont engagées dans une nouvelle démarche stratégique partenariale dénommée Convention Territoriale Globale (CTG) permettant d'élaborer un projet commun de maintien et de développement des services aux familles.
S'appuyant sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, la CTG a pour objet :
- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la communauté de communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.
Les communes du territoire peuvent s'inscrire si elles le souhaitent dans cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.
- Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
- décide d'inscrire la commune dans cette convention territoriale globale,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

11. MISE À JOUR DU PLAN D'ADRESSAGE

2021-11

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le plan d'adressage et de dénommer les voies nouvelles et les voies des lieudits.

En effet, afin de faciliter les missions des services de secours, des services publics ou commerciaux, et la géolocalisation GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte les dénominations de voies suivantes :

- Allée des coquelicots
- Allée des bleuets
- Route de Charroux
- Chemin de Mazières
- Chemin du Grand Coindrieux
- Chemin des Hauts Tressots
- Chemin de la Barie
- Chemin des Mandets
- Chemin de la Grelottière
- Chemin de la Garde
- Chemin de l'île de Rouzat
- Chemin du Moulin

12. TRAITEMENT DES QUESTIONS ORALES

2021-12

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-19 du CGCT,

Considérant que les communes de moins de 1 000 habitants doivent prendre délibération spécifique pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales lors des séances du conseil municipal,

FIXE les règles suivantes :

-Pour les questions inscrites à l'ordre du jour : les questions orales sont posées lors du débat concernant chaque question. Il y sera répondu immédiatement dans la mesure du possible sinon au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

-En fin de séance, le Maire fait un tour de table pour recueillir les questions orales des conseillers présents sur tous les objets ayant trait aux affaires de la commune. Il sera répondu à ces questions immédiatement dans la mesure du possible sinon au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

13. DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sur proposition du maire Jean-Pierre CANTE est désigné délégué « sécurité routière ».

14. DON À LA COMMUNE DE MOLLES

2021-13

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un don à la commune de Molles qui vient de subir un incendie qui a détruit l'école du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire un don à la commune de Molles d'un montant de 1000 euros.

15. ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

2021-14

À la demande de l'inspection académique, il convient de délibérer à nouveau sur l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir la semaine de 4 jours.

16. QUESTIONS DIVERSES

- CCSPSL : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes a renouvelé son marché avec la fourrière animale SCAPA de Gerzat. À titre d'information, la Communauté de communes prendra en charge le coût des prestations de base (capture et transport d'animaux, fourrière) pour les 60 communes membres. Cela représente un coût annuel de l'ordre de 29 500 € HT.

- Campagne de vaccination COVID : un appel aux bénévoles est lancé pour aider à la tenue du centre de vaccination de Gannat.

- Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, de la Chorale Cantabile et de l'association des CATM pour la subvention octroyée par la commune.

- Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciements du Foyer Les Écureuils d'Ebreuil pour le prêt de charriots pendant la période de confinement.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 5 MARS 2021****Convocation du 1^{er} mars 2021**

Présents : Mmes BEAUFOND, GIROND, LAVILLE
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD

Absents : Mme DEJEAN pouvoir à Mme BEAUFOND
Mme FAVY pouvoir à Mme LAVILLE
Mme MIHARAN pouvoir à M. FAURE

Mme BEAUFOND a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1. SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES**2021-16**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une régie de recettes avait été créée en 2014 pour l'encaissement des montants perçus pour les activités périscolaires. Ces activités n'ayant plus lieu, le trésorier de Gannat nous invite à supprimer cette régie.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la suppression de la régie de recettes.

2. POINT SUR LES TRAVAUX

- Aménagement d'un espace public : le conseil municipal ayant donné son accord de principe lors de la dernière séance, une demande de subvention a été déposée auprès du conseil départemental et de l'état pour un montant estimé à 192 868,50 € HT (honoraires MOE et frais d'acquisition de la parcelle inclus).

- Construction d'un local technique : les dossiers de demande de subventions ont été déposés pour un montant total des travaux de 230 900,00 € HT. Une réunion sera programmée prochainement pour arrêter les choix notamment en ce qui concerne les bardages et pour préparer le dossier de permis de construire.

- Programme de voirie 2021 : un dossier de demande de subvention a été adressé au département portant sur un montant de dépenses subventionnables de 79 472,50 € HT (tranche ferme).

Pour ces trois projets, les dossiers sont déclarés complets et seront examinés à la conférence de programmation du département en mars et présentés pour un accord de principe à la commission permanente d'avril. Concernant les dossiers déposés en sous-préfecture, nous ne connaissons pas la date de la commission chargée de programmer les aides DETR.

- Réfection extérieure de l'église : la demande d'accord définitif a été adressée au conseil départemental : Une réunion de démarrage des travaux se tiendra jeudi 11 mars à 14 heures.

- Aménagement de la garderie : les travaux ont débuté lors des vacances de février et se poursuivent les mercredis et devraient se terminer pendant les vacances de printemps.

- Construction d'une cantine : le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne, la remise des offres est fixée au 24 mars à 17h00. Les travaux devraient commencer début juin.

- Chantier d'insertion : les peintures des grilles de l'école primaire sont terminées.

- Divers : la chaudière de l'école maternelle a été remplacée. Des tuiles sur le préau de l'école primaire ont été remises en place (le problème est récurrent, il sera étudié la possibilité de remplacer la toiture par une toiture en bardage métallique). Suite à la visite de contrôle périodique des bâtiments par le bureau SOCOTEC, quelques travaux sont à prévoir notamment le

remplacement de certains blocs de secours. L'enfouissement des réseaux rue de la Contamine et chemin du Puy de la Reine est programmé à compter de mi-avril.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS - AFFECTATION DES RÉSULTATS

A. BUDGET COMMERCES

- **Compte de gestion** **2021-17**
Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2020 dressé par le receveur municipal

- **Compte administratif** **2021-18**
Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement Restes à réaliser
Recettes	26 468,78	25 712,77	0,00
Dépenses	25 348,99	19 290,88	0,00
Résultat de l'exercice 2020	1 119,79	6 421,89	
Résultat reporté 2019	4 056,10	51 894,26	
Résultat de clôture 2020	5 175,89	58 316,15	

- **Affectation du résultat** **2021-19**
Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement cumulé de : 5 175,89
- un excédent d'investissement de : 58 316,15

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
- excédent de fonctionnement à reporter en 2021 : 5 175,89
- excédent d'investissement à reporter en 2021 : 58 316,15

B. BUDGET ASSAINISSEMENT

- **Compte de gestion** **2021-20**
Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2020 dressé par le receveur municipal.

- **Compte administratif** **2021-21**
Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement Restes à réaliser
Recettes	60 887,22	31 698,00	
Dépenses	40 674,56	25 567,05	
Résultat de l'exercice 2020	20 212,66	6 130,95	
Résultat reporté 2019	85 676,47	36 025,73	
Résultat de clôture 2020	105 889,13	42 156,68	

- **Affectation du résultat** **2021-22**
Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement cumulé de : 105 889,13
- un excédent d'investissement de : 42 156,68

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
- excédent de fonctionnement à reporter en 2021 : 105 889,13
- excédent d'investissement à reporter en 2021 : 42 156,68

C. BUDGET PRINCIPAL

- Compte de gestion**2021-23**

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2020 dressé par le receveur municipal.

- Compte administratif**2021-24**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement Restes à réaliser
Recettes	787 367,49	927 752,54	219 400,00
Dépenses	512 879,37	380 078,83	626 900,00
Résultat de l'exercice 2020	274 488,12	547 673,71	
Résultat reporté 2019	86 355,46	-267 318,88	
Résultat de clôture 2020	360 843,58	280 354,83	

- Affectation du résultat**2021-25**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	360 843,58
- un excédent d'investissement de :	280 354,83
- un déficit des restes à réaliser de :	407 500,00
soit un besoin de financement de :	127 145,17
décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
- à la section d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)	127 145,17
- excédent de fonctionnement à reporter en 2021 :	233 698,41
- excédent d'investissement à reporter en 2021 :	280 354,83

4. OUVERTURES DE CRÉDITS**2021-26**

Sur proposition du maire, le conseil municipal valide l'ouverture des crédits suivants :

- Construction d'un local technique opération 303 article 21318
- Travaux salle des fêtes opération 282 article 21318 (les crédits reportés se révèlent insuffisants pour régler les factures des entreprises relatives à la révision des prix

5. CCSPSL CONVENTION**2021-27**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes pour la gestion de la zone d'activités Naturopôle. Concernant la zone I, la commune continuera d'assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts et des dispositifs d'assainissement. Pour la zone 2, la commune interviendra pour vider les poubelles, entretenir la voirie et contrôler visuellement les équipements de la zone ; la communauté de communes prendra à sa charge l'entretien des espaces verts et du poste de relevage.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention en l'état.

6. CHEMINS DE RANDONNÉE

À la demande de la communauté de communes, le conseil municipal accepte de rajouter une variante au PR 14 (rajout du chemin ouvert entre les Tressots et les Hauts Tressots).

7. DEVIS

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MOTOQUAD pour l'achat d'une débroussailleuse et carter de protection pour un montant de 556,67 € HT.

8. CHANTIERS D'INSERTION 2021

Dans le cadre de la planification des travaux réalisés par les chantiers d'insertion, le conseil municipal propose d'inscrire les travaux de peinture des volets et portes de l'école maternelle (y compris portes du garage) et des tables de l'aire de pique-nique.

9. LOGEMENT DE LA POSTE

Le logement de la poste est libre depuis le 1^{er} mars. La directrice de l'école est intéressée pour le louer à partir de juillet. Le maire propose au conseil municipal de faire des travaux de rafraichissement des peintures intérieures et extérieures. Le conseil municipal accepte cette proposition. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : le maire donne lecture des remerciements de l'association des parents d'élèves pour la subvention octroyée.
- Départ de la Préfète : le maire donne lecture d'un message de la préfète qui annonce son départ du département le 8 mars pour une nomination dans le département du Gard.
- Association Les Tacaros : le maire informe le conseil de la constitution d'une nouvelle association Les Tacaros. Cette association souhaite organiser la fête de l'épouvantail en juin et sollicite la commune pour une subvention de 600 €. Le dossier de présentation de cette manifestation sera adressé par mail au conseil municipal. Le montant de la subvention sera décidé lors du vote du budget.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 12 AVRIL 2021****Convocation du 3 avril 2021**

Présents : Mmes BEUFOND, GIROND, LAVILLE, MIHARAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, CANTE, FAURE, RENARD

Absents excusés : M. BELLY pouvoir à M. GIRAUD
Mme FAVY pouvoir à Mme LAVILLE
Mme DEJEAN

Mme GIROND a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Garderie et école maternelle : poursuite des travaux, peintures en cours de la garderie et 1^{ère} couche des façades de l'école. Désamiantage ce jour du local. Réception des travaux prévue le 29 avril
- Église : les travaux de réfection extérieure ont commencé. Un problème a été relevé concernant le beffroi dont les supports sont pris dans les maçonneries occasionnant des vibrations. Par ailleurs, car les entablements sont inclinés vers l'intérieur du clocher ce qui occasionne des infiltrations d'eau. Un devis a été demandé pour refaire les entablements.
Enfin, la couverture de l'église étant en fibrociment, il y a un fort risque de présence d'amiante. Il sera donc impossible de réaliser le suivi des tuiles et le démoussage. La solution est de pulvériser du produit sur la couverture sans aucune autre intervention manuelle.
Concernant les travaux du beffroi, et afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, le projet pourra faire l'objet d'une autre tranche de travaux ultérieurement

2. ÉTUDE DE DEVIS

Une demande de devis a été faite auprès de 4 entreprises pour les peintures intérieures du logement de la poste et les peintures des menuiseries extérieures des deux logements côté jardin. Compte tenu du calendrier imposé pour la réalisation des travaux, seule l'entreprise MINA a remis une offre d'un montant de 10 152,00 € HT (options comprises pour les peintures extérieures côté jardin et celles du studio. Le conseil municipal valide ce devis.

3. CANTINE SCOLAIRE**2021-28**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le classement et le rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation des entreprises pour le programme de construction d'une cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, compte- tenu du classement des offres, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient les propositions suivantes :

lot 1 Gros-œuvre, VRD, enduit : SAS S.A.B.C.F Caillot Frères	100 608,48 € HT
lot 2 Charpente bois : SAS MCA-LAZARO	10 987,29 € HT
lot 3 Couverture bac acier : SARL Étanchéa	19 922,31 € HT
lot 4 Menuiserie alu serrurerie : SAS Le Menuisier de Montluçon (MDM)	34 185,38 € HT
lot 5 Menuiserie Bois : Menuiserie Jean-Noël BOUGEROL	10 313,92 € HT
lot 6 Plâtrerie peinture : EURL JS Finitions	32 344,51 € HT
lot 7 Carrelage faïence : SARL CERASOL	19 839,02 € HT
lot 8 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire : SARL LAURENT J-Claude	51 081,85 € HT

- lot 9 Électricité : SARL Desmercières 22 193,05 € HT
 lot 9 Électricité option Visiophone : SARL Desmercières 2 873,35 € HT
 - sollicite une subvention (accord définitif) auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti et auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif Ruralité,
 - autorise le maire à signer le marché de travaux.

4. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT **2021-29**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2021 :

- Forfait par foyer raccordable ou raccordé : 18,00 € HT
- Tarif par m3 d'eau consommée : 0,95 € HT

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION **2021-30**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 22,87 % et le taux communal à 8,43 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 31,30 %.

Un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition suivants :

- **28,38 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **31,30 %** (dont taux départemental 22,87 %) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

6. BUDGETS PRIMITIFS **2021-31 à 33**

Le conseil municipal adopte le budget principal et les budgets annexes comme suit :

Budget principal

- section de fonctionnement : 884 014,41 €
- section d'investissement : 1 343 670,00 €

Budget assainissement

- section de fonctionnement : 158 358,13 €
- section d'investissement : 73 854,68 €

Budget commerces

- section de fonctionnement : 27 417,89 €
- section d'investissement : 85 129,15 €

Les nouveaux crédits d'investissement inscrits au budget principal concernent :

- Aménagement d'un espace public : 216 340 € (dont 9 340 € de RAR)
- Construction d'un local technique : 280 000 €
- Programme de voirie 2021 : 110 000 €
- Matériel scolaire et mobilier (cantine et garderie) : 31 000 € (dont 5 000 € de RAR)
- Réajustement du programme de restructuration du groupe scolaire : +55 000 € (travaux anticipés) (dont 447 460,00 €)
- Matériel technique : 37 900 € (dont 22 900 € de RAR)
- Chaudière école maternelle : 3 900 €

7. RESTAURANT LA TABLE DE ST BONNET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le restaurateur a mis un terme au bail commercial avec effet au 30 avril. L'état des lieux a été fait sans aucune remarque particulière.

Anthony SAUTIER a fait part au maire d'une demande de remise gracieuse du dernier mois de loyer. Après en avoir délibéré ; le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande (1 voix pour, 8 contre et 2 abstentions).

8. QUESTIONS DIVERSES

- Site internet : Carole BEAUFOND donne le compte-rendu de la réunion de la commission communication concernant le site internet. Georges BELLY ne souhaitant plus être le référent du site, les membres de la commission travailleront à sa mise à jour en veillant à la simplification des informations.
- Zones humides : Un inventaire des zones humides va être réalisé sur la commune par l'établissement public Loire, structure porteuse du SAGE Sioule. Sa mission consistera à délimiter et caractériser les zones humides en se basant sur l'analyse de la végétation et sur la nature du sol. Un groupe de travail communal sera constitué afin de collaborer avec l'équipe de l'EP Loire.
- Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture des remerciements du Maire de la commune de Molles pour la subvention accordée suite à l'incendie de leur école primaire.
- Campagne de vaccination : le département va organiser deux journées de vaccination sur la commune.
- Chauffage salle des fêtes : Luc FAURE fait remarquer suite au relevé des consommations sur une année, que le système de chauffage de la salle des fêtes malgré les travaux d'isolation renforcée ne produit pas les économies d'énergie espérées. M. FAURE demande s'il n'y a pas un problème de réglage ou de conception. Après échanges avec le bureau d'études et l'installateur, tous les réglages sont corrects.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 4 JUIN 2021****Convocation du 31 mai 2021**

Présents : Mmes BEAUFOND, GIROND, LAVILLE, DEJEAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD

Absents excusés : Mme FAVY pouvoir à Mme LAVILLE
Mme MIHARAN pouvoir à M. FAURE

M. BELLY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Enfouissement des réseaux : les travaux d'enfouissement chemin du Puy de la Reine sont terminés, ceux rue de la Contamine débiteront semaine 24.
- Rénovation de l'église : la fin des travaux est prévue fin juin. Un devis a été demandé pour le remplacement de la porte de la sacristie.
- Aménagement d'une garderie et ravalement des façades de l'école maternelle : les travaux ont été réceptionnés le 19 avril sauf pour le lot menuiserie bois (en attente des cache-radiateurs et remise des clés)
- Construction d'une cantine : le début des travaux (gros œuvre) est prévu début juillet
- Local technique : la demande de permis de construire a été déposée.
- Logement de la poste : la remise en état des peintures est achevée depuis le 31 mai.

Toutes les demandes de subvention au titre de la DETR ont été acceptées pour les montants demandés.

2. PROGRAMME DE VOIRIE**2021-34**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le classement et le rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation des entreprises pour un programme de réfection des voiries.

Sur proposition de la commission des marchés,
Après en avoir délibéré, compte- tenu du classement des offres, le conseil municipal :

- retient la proposition de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 58 591,15 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle),
- sollicite une subvention auprès du conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif « Voirie »
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC : APD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux avant-projets. :

- parking en forme de raquette estimation 165 199,00 € HT
- parking en long estimation 162 666,50 € HT

Le conseil municipal retient le deuxième projet avec quelques aménagements qui seront demandés au maître d'œuvre.

4. RESTAURANT LA TABLE DE ST BONNET

Le maire présente au conseil municipal une candidature pour la reprise du restaurant « La Table de St Bonnet » : restauration traditionnelle, vente à emporter et service traiteur.

Les candidats souhaitent faire des travaux d'aménagement et de décoration et envisagent une réouverture à l'automne.

La commune devra prendre à sa charge les travaux d'entretien de la climatisation, nettoyage du système d'extraction, vérification des extincteurs et contrôle de la chaudière.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de la déléguée Téléthon de Gannat pour la subvention accordée
- Feu d'artifice : le conseil municipal se prononce pour l'annulation du feu d'artifice.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 9 JUILLET 2021****Convocation du 5 juillet 2021**

Présents : Mmes DEJEAN, GIROND, MIHARAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, RENARD

Absents excusés : Mme FAVY pouvoir à M. BELLY
Mme LAVILLE pouvoir à M. CANTE
Mme BEAUFOND pouvoir à Mme GIROND
M. FAURE pouvoir à Mme MIHARAN

Mme GIROND a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Enfouissement des réseaux : les travaux d'enfouissement rue de la Contamine sont en cours.
- Rénovation de l'église : les travaux ont été réceptionnés le 24 juin.
- Aménagement d'une garderie et ravalement des façades de l'école maternelle : reste la pose des cache-radiateurs.
- Construction d'une cantine : la dépose de la citerne gaz a été réalisée mercredi, les travaux de gros-œuvre débutent le 12 juillet.
- Local technique : le permis de construire a été délivré. La pose du panneau a été constatée par huissier. En cours : mise au point du dossier de consultation des entreprises.
- Aménagement d'un espace public : dossier de consultation des entreprises en cours de rédaction

2. ETUDE DE DEVIS

Le conseil municipal valide les propositions suivantes :

- Voirie : suite à une réunion de la commission de voirie, un devis a été demandé à Miharan DAMIEN et Luc FAURE pour divers travaux de voirie (curage de fossés suite à orages, renforcement Place de la Gare, pose de canalisation et regard pour eaux pluviales au Pavillon). Mme MIHARAN s'étant retirée, le conseil municipal retient les propositions de Luc FAURE pour un montant de 1 670,00 € HT (Place de la Gare et le Pavillon) et de 2 040,00 HT (curage des fossés).
- Porte de la sacristie : entreprise Beaudonnet pour un montant de 1 328,00 € HT
- Restaurant : pose d'un garde-corps à l'étage : Alexfer pour un montant de 330,00 € (pas de TVA)
Fourniture et pose d'un portail alu : entreprise BEAUDONNET pour un montant de 3 064,36 € HT.
- Local technique : le permis de construire a été affiché sur le terrain et constaté par huissier : SCP Chenivresse pour un montant de 503,01 € HT pour le premier passage. Le constat complet nécessite trois passages.
- Un devis sera demandé à BTM pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réfection de la cour de l'école maternelle.
- ZAC Pileje : le raccordement des eaux non industrielles de l'entreprise PILEJE nécessite l'extension du réseau sur environ 60 mètres et la pose d'un regard. Un devis sera demandé à plusieurs entreprises.

3. BAIL COMMERCIAL

2021-36

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Messieurs MONNERIE David et Yann représentant la société MONDAY ont présenté leur candidature pour la reprise de l'exploitation du restaurant « La Table de Saint Bonnet ».

Un nouveau bail commercial devant être établi, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier et à fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 850,00 € HT, les frais d'établissement du bail seront partagés pour moitié entre le preneur et le bailleur,
- précise que le premier loyer sera appelé à la fin du mois suivant celui du début de l'exploitation,
- autorise MM MONNERIE à prendre possession des lieux dès signature du bail afin de réaliser les travaux de rénovation du site,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

Par ailleurs, la liste du matériel a été remise à MM. MONNERRIE, plusieurs équipements n'existent plus. Il est proposé de céder l'ensemble du matériel au candidat et de lui demander une proposition de rachat.

Des devis ont été demandés pour les travaux à prévoir :

- Remplacement des faux-plafonds : le conseil retient la proposition de l'entreprise MINA d'un montant de 4 737,60 € HT et l'entreprise SANCELME d'un montant de 954,00 € HT pour la dépose et repose des luminaires.
- Pose d'un sol stratifié : Saint-Maclou : 8 871,96 € HT. Un autre devis sera demandé à l'entreprise BEAUDONNET.

4. RENTREE SCOLAIRE

2021-37

1- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la hausse des effectifs à la prochaine rentrée scolaire nécessite de créer un emploi à temps non complet pour venir renforcer le personnel lors des temps périscolaires (garderie et cantine). La commune pourrait bénéficier d'un contrat aidé dans le cadre du parcours emploi compétence (P.E.C). Ce contrat d'une durée maximum de 9 mois pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures minimum peut être financé à hauteur de 80 %.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un contrat aidé dans le cadre du P.E.C pour une durée de 9 mois, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat,
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent sur le contrat P.E.C.

Le passage à plein temps de l'ATSEM a de nouveau été sollicité par Bérangère QUANTIN. Une décision sera prise ultérieurement.

2- La hausse des effectifs a également nécessité une nouvelle répartition des classes décidée par l'inspecteur comme suit :

- Ecole maternelle : pas de changement
- GS - CE1 classe de Bérangère Quantin
- CP - CM1 : classe de Laurent PISON
- CE2 - CM2 classe d'Elodie GIRARD (Charroux)

3- Transfert de la garderie dans l'ancienne salle de cantine : du matériel a été commandé (chaises, tables et jeux).

~~~~~

# COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT

## SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

~~~~~

Convocation du 6 septembre 2021

Présents : Mmes BEUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, LAVILLE, MIHARAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD
bsent : M. MORET pouvoir à Mme GIROND
Mme DEJEAN a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Construction d'une cantine : les travaux de gros œuvre sont en cours
- Extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement de l'entreprise PILEJE : les travaux ont été confiés à l'entreprise Colas pour un montant de 8250,00 € HT.
- Voirie : les travaux préparatoires sont en cours, les enrobés seront réalisés à partir du 20 septembre. Le curage des fossés a été réalisé, il reste à faire les travaux d'évacuation des eaux pluviales au Pavillon
- Restaurant : travaux de pose des faux-plafonds en cours

2. RESTAURANT : RACHAT DU MATÉRIEL ET MOBILIER

2021-38

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 9 juillet s'était prononcé pour que la société MONDAY candidate à la reprise du commerce, rachète le matériel et le mobilier équipant le restaurant. La société MONDAY a transmis une proposition pour la reprise de ces équipements en l'état, pour un montant de 2 400,00 € TTC.

Etant précisé que l'ensemble de ce matériel et mobilier est complètement amorti, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre accepte la proposition de la société MONDAY relatif au rachat du matériel et mobilier pour un montant de 2 400,00 € TTC.

3. ÉTUDE DE DEVIS

Le conseil municipal a validé les devis suivants :

- Pose d'un parquet flottant au restaurant et mise à niveau des portes : entreprise Beaudonnet pour un montant de 9 723,00 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la cour de l'école maternelle : bureau d'études BTM pour un montant de 7 300,00 € HT
- Drapeau pour les commémorations : entreprise Travaux de voirie : entreprise A vos marques communication pour un montant de 1 250,00 € HT.

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : FONDS DE CONCOURS

2021-39

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de St Pourçain, Sioule, Limagne a prévu au budget 2021 une enveloppe de 400 000 € pour un fonds de concours au profit des communes membres ; le montant attribué à la commune est de 7 509 €.

Monsieur le Maire propose d'imputer ce fonds de concours au programme 2021 de réfection des voiries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite l'aide de la Communauté de Communes de St Pourçain, Sioule, Limagne pour le financement d'un programme de réfection des voiries,
- valide le plan de financement ci-annexé,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 20 juillet 2021, la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du SCOT, conformément aux articles L.143-1 et suivants, du Code de l'urbanisme.

Le projet de SCoT arrêté comporte le rapport de présentation avec le tome 1 (état initial de l'environnement) et le tome 2 (justifications, articulations, évaluation environnementale et suivi), le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations et d'objectifs.

Pour information, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) pour couvrir l'ensemble de son territoire le 9 novembre 2017. Les phases de diagnostic et de rédaction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont été menées avec la participation des précédentes équipes municipales.

Puis, le PADD qui présente les orientations de la collectivité pour l'aménagement de son territoire et ses objectifs de développement pour les 20 prochaines années a été validé à l'issue d'un débat organisé en conseil communautaire le 6 février 2020.

Le bilan de concertation démontre que les modalités de concertation définies au moment de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT ont bien été respectées. De nombreuses réunions ont été organisées tout au long de la phase technique, tant avec les élus qu'avec les Personnes Publiques Associées. Aucune remarque n'a été recueillie dans les registres mis à disposition de la population, mais les échanges qui ont eu lieu au cours des 4 réunions publiques ont enrichi les travaux menés au cours de la procédure d'élaboration de ce SCoT.

La forte participation des élus locaux, représentants légitimes de la population, aux ateliers et temps d'échanges organisés tout au long de la procédure, a permis la rédaction d'un SCoT réellement adapté au territoire, à ses besoins et à ses enjeux.

Tous les documents constituant le SCoT (rapport de présentation, PADD et DOO) sont maintenant prêts à être soumis officiellement à l'avis des personnes publiques associées. Leur liste est fixée par le code de l'urbanisme. Les communes membres de la Communauté de Communes font parties de cette liste et sont donc également invitées à se prononcer sur celui-ci.

Un courrier de demande d'avis sur le projet a été notifié à la commune, le 27/08/2021.

Le dossier du projet de ce SCoT est téléchargeable depuis le site internet de la Communauté de Communes : <https://comcom-ccspsl.fr/Le-SCOT.html>

Conformément à l'article R 143-4 du Code de l'urbanisme, la commune a 3 mois à compter de la transmission du projet de schéma, pour rendre son avis dans les limites de ses compétences propres. A défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera donc réputé favorable.

De plus, selon l'article L 143-21 du Code de l'urbanisme, si une commune membre estime que l'un de ses intérêts essentiels est compromis par les dispositions du projet de schéma, la commune peut, au plus tard 3 mois à compter de la transmission du projet de schéma, saisir le Préfet par délibération motivée qui précise les modifications demandées au projet de schéma.

Tous les avis reçus par la Communauté de communes à l'issue de ces trois mois seront joints au dossier d'enquête publique.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- émet un avis favorable sur le projet présenté,
- charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. COUTARD a adressé une convention pour la fourniture de repas pour l'année scolaire 2021-2022 sans augmentation de prix, pour rappel :

- 3,90 € TTC pour les repas enfant (la commune prend à sa charge 0,55 € par repas, le prix facturé aux familles est donc de 3,35 €)
- 4,78 € TTC pour les repas adultes

7. PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS **2021-41**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame QUANTIN a renouvelé sa demande pour disposer d'une ATSEM toute la journée. Considérant l'augmentation des effectifs, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent contractuel soit une durée hebdomadaire de travail de 22h50 (actuellement 17h50) à partir du 1^{er} octobre.

Le conseil municipal accepte cette proposition

Un agent a été recruté a été recruté à compter du 1^{er} octobre dans le cadre d'un contrat aidé (prise en charge à 80 % du salaire par l'état) pour renforcer les équipes durant les temps périscolaires (garderie et cantine).

8. DÉCISION MODIFICATIVE **2021-42**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réajuster certaines prévisions budgétaires comme suit pour régler la caution de la nouvelle citerne à gaz de l'école primaire :

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Article 2151 opération 305 Réseaux de voirie	- 650,00
Article 275 Dépôts et cautionnements versés	650,00
TOTAL	0,00

Le conseil municipal adopte cette décision modificative.

9. QUESTIONS DIVERSES

- La course cycliste « Ronde du Bassin Sioule Limagne, prévue le 19 septembre est annulée.
- Association des amis des Viaducs : info sur le passage du train touristique sur le viaduc de Rouzat en provenance de Montluçon r samedi 11 septembre à 8h46

~~~~~

# COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT

## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2021

~~~~~

Convocation du 29 novembre 2021

Présents : Mmes BEUFOND, FAVY, GIROND, LAVILLE
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, CANTE, AMIGO, BELLY, FAURE,

Absents : Mme MIHARAN pouvoir à M. FAURE
Mme DEJEAN pouvoir à M. VERRIER
M. RENARD pouvoir à M. GIRAUD

Mme BEUFOND a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Cantine scolaire : la construction devrait être close et couverte avant la fin d'année
- Eglise : la porte de la sacristie a été changée
- Enfouissement rue de la Contamine : toujours en attente des travaux de raccordement des télécom
- Restaurant : divers travaux ont été réalisés suite au rapport Socotec concernant les installations électriques

2. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

2021-43

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le classement et le rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation des entreprises pour le programme d'aménagement d'un espace public. Après en avoir délibéré, compte-tenu du classement des offres, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient les propositions suivantes :

lot 1 VRD : SAS ADN Travaux publics 117 770,00 € HT

(solution de base : 108 270,00 € HT plus option retenue (vidange complète) 9 500,00 € HT)

lot 2 Espaces verts : SAS IRRMANN-PAPON 25 986,50 € HT

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif d'aménagement d'espaces extérieures publics et auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif Ruralité,

- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE

2021-44

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le classement et le rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation des entreprises pour le programme de construction d'un local technique. Après en avoir délibéré, compte-tenu du classement des offres, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient les propositions suivantes :

lot 1 Gros-œuvre : SAE REOLON 65 779,60 € HT

lot 2 Charpente métallique : BATIM SAS 44 209,00 € HT

(solution de base 29 507,00 € HT et option retenue mezzanine et escalier 14 702,00 € HT)

lot 3 Couverture – zinguerie : BATIM SAS 24 578,00 € HT

lot 4 Menuiserie alu serrurerie : Entreprise GRANGE 8 330,00 € HT

lot 5 Portes sectionnelles : SARL AUBERT Philippe 5 640,00 € HT

lot 6 Plomberie sanitaire : SARL RDB Energies 2 500,00 € HT

lot 7 Electricité : SARL KOLASINSKI 5 910,00 € HT

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti et auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif Ruralité,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. ÉTUDE DE DEVIS

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- Aménagement d'une plate-forme de stockage des matériaux (décharge) : entreprise Monteil TP pour un montant de 2 970,00 € HT
- Eclairage public pour nouvel espace public :
Montant des travaux : 12 035 € part communale 9 026 € (différence prise en charge par le SDE)
- Ajour d'un candélabre à Rochefort
Montant des travaux : 2 652 € part communale 1 989 (différence prise en charge par le SDE)

5. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Budget principal

2021-45

Afin de réaliser les travaux d'aménagement d'une plate-forme de stockage, il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article 2151 opération 305 Réseaux de voirie	- 3 600,00		
Article 2152 opération 306	3 600,00		
TOTAL	0,00		

Le conseil municipal adopte cette décision modificative.

Budget commerces

2021-46

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'état va compenser la perte de loyers des commerces consécutive à la crise sanitaire et propose la décision budgétaire suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article 6061 Fournitures non stockables	1 000,00	7588 Autres produits	2 200,00
Article 61528 Entretien et réparations	500,00		
Article 6227 Frais d'actes	700,00		
TOTAL	2 200,00		2 200,00

Le conseil municipal adopte cette décision modificative.

6. MISE À JOUR DU PDIPR

2021-47

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 22 juillet 1985, 16 novembre 2010 et 25 octobre 2011 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal (13 voix pour et 1 contre) :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent

Au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal (13 voix pour et 1 contre) :

- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux :
 - 1- chemin rural n° 17 dit Ancienne Voie Romaine et sentier de 2 m au long du lot YN 4 renommé chemin des Tiolans
 - 2- chemin d'exploitation du CD n° 37 au CR n° 17 renommé chemin de la Pérolle
 - 3- chemin rural n° 24 des Raisons renommé chemin des Raisons
 - 4- chemin d'exploitation du CR n° 24 au CD n° 37 renommé chemin de la Combe
 - 5- chemin des Grands Prés et le 22- chemin des Grands Prés sont réunis en un seul chemin renommé chemin des Radurons aux Grands Prés
 - 6- chemin rural de Champ de Sioule est séparé en deux parties 6/1- chemin rural de Champ de Sioule et 6/2- chemin rural de Champ de Sioule renommé chemin des Radurons aux Grands Prés
 - 7- chemin rural des Radurons à Rochefort renommé chemin des Radurons à Rochefort et à la Sioule
 - 8- chemin rural de Rochefort au CD n° 37 renommé chemin de Rochefort
 - 9- chemin rural n° 3 de Belle Humeur renommé chemin de Belle Humeur
 - 10- chemin rural n° 8 de Beauregard est séparé en deux parties 10/1- chemin rural n° 8 de Beauregard renommé chemin de Beauregard et 10/2- chemin rural n° 8 de Beauregard renommé chemin du bourg au Belvédère
 - 11- chemin rural de Rochefort aux Clous renommé chemin des Clous
 - 12- chemin de Mille Fleurs et le 13- chemin de la Péraille sont réunis en un seul chemin renommé chemin de Linard à la Péraille
 - 14- chemin rural n° 7 des Tressots à Busselle renommé chemin des Tressots à Busselle
 - 15- chemin des Coindrieux renommé chemin de Boutillers
 - 16- chemin rural n° 19 des Varennes, 18- chemin rural n° 12 des Ruilliers et 20- chemin d'exploitation cadastré YD 30 sont réunis en un seul chemin renommé chemin des Ruilliers
 - 17- chemin rural des Tressots au CR n° 8 est séparé en deux parties 17/1- chemin rural des Tressots au CR n° 8 renommé chemin du bourg au Belvédère et 17/2- chemin rural des Tressots au CR n° 8 renommé chemin du Belvédère aux Tressots
 - 19- chemin d'exploitation cadastré YE 54 renommé chemin des Carpeaux
 - 21- chemin de Mazière à Saint-Bonnet-de-Rochefort renommé chemin de l'Economique
 - 23- chemin de Boutillers renommé chemin du bourg au Belvédère
 - 24- chemin de Derrière Linard
 - 25- chemin de Chalignat à Charroux
 - 26- chemin de Naves à Chalignat renommé chemin de la Croze
- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
 - 02- prolongement du chemin d'exploitation du CD n° 37 au CR n° 17 déjà inscrit et renommé chemin de la Peyrolle
 - 04- prolongement du chemin d'exploitation du CR n° 24 au CD n° 37 déjà inscrit et renommé chemin de la Combe
 - 06/1- prolongement du chemin rural de Champ de Sioule déjà inscrit
 - 06/2- prolongement du chemin rural de Champ de Sioule déjà inscrit et renommé chemin des Radurons aux Grands Prés
 - 07- prolongement du chemin rural des Radurons à Rochefort déjà inscrit et renommé chemin des Radurons à Rochefort et à la Sioule
 - 012- prolongement du chemin de Mille Fleurs déjà inscrit et renommé chemin de Linard à la Péraille
 - 018- prolongement du chemin rural n° 12 des Ruilliers déjà inscrit et renommé chemin des Ruilliers
 - 27- chemin du Kairnet
 - 28- chemin du Puy de la Reine
 - 29- chemin de la Reine
 - 30- chemin du Puy de la Reine à Naves
 - 31- chemin des Ruilliers à la Sioule
 - 32- chemin de la Péraille
 - 33- chemin des Cassons
 - 34- chemin de la Saigne aux Tressots
 - 35- chemin de Moule
 - 36- chemin de la Coursière

7. QUESTIONS DIVERSES

- Restaurant : le bail commercial a été signé le 18 novembre.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'association des CATM, de la Chorale Cantabile, du club des Aînés Ruraux et de l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour la subvention octroyée par la commune.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de la société Pileje pour les travaux d'extensions du réseau d'eaux usées réalisés.
- Personnel communal : Léa GLORIANTE recrutée depuis le 1^{er} octobre sur un contrat aidé a abandonné son poste depuis le 8 novembre. Christelle SANCELME a été recrutée depuis le 1^{er} décembre pour la remplacer.
- Cantine scolaire : Luc FAURE s'étonne que soient à nouveau servis des repas végétariens malgré l'avis défavorable émis par le conseil en 2020 : repas peu adaptés aux enfants qui génèrent un énorme gaspillage alimentaire.